

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

L'an deux mille vingt, le 9 juillet à 20 heures et 30 minutes, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

Étaient présents les conseillers suivants :

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
AVERTON	PICHONNIER Jean-Paul	
BOULAY LES IFS	LEGAY Yves	
CHAMPFREMONT	PIQUET Patrick	
CHEVAIGNE DU MAINE	ROULLAND Claude	
COUPTRAIN	FRANCOIS Pascal	
COURCITE	DAUVERCHAIN Yves	
	POIDVIN Philippe	
CRENNES SUR FRAUBEE	de POIX Loïc	
GESVRES	DUVALLET Denis	
JAVRON LES CHAPELLES	LEDAUPHIN Didier	
	RATTIER Daniel	
	RAMON Stéphanie	
LA PALLU		BESNAULT Laurent
LE HAM	ROULAND Diane	
LIGNIERES ORGERES	LELIEVRE Raymond	
	GRAND Daniel	
LOUPFOUGERES	BOURGAULT Dominique	
MADRE	BLANCHARD Bernard	
NEUILLY LE VENDIN	CHESNEAU Daniel	
PRE EN PAIL SAINT SAMSON	GESLAIN Denis	
	MILLET Marie-Renée	
	DUPLAINE Loïc	
	TRICOT Serge	
	LAMARCHE Isabelle	
RAVIGNY	MAIGNAN Guy	
SAINT AIGNAN DE COUPTRAIN	BLANCHARD Geneviève	
SAINT AUBIN DU DESERT	RAGOT Samuel	
SAINT CALAIS DU DESERT	GUILMEAU Henri	
SAINT CYR EN PAIL	LECOURT Jean-Luc	
SAINT GERMAIN DE COULAMER	DILIS Alain	
SAINT MARS DU DESERT	SAVER Gaspard	
SAINT PIERRE DES NIDS	D'ARGENT Philippe	
	CHANTEPIE Charline	
	SAVAJOLS Dominique	

COMMUNE	TITULAIRES	SUPPLEANTS
SAINT PIERRE DES NIDS	IDRI-HUET Fatiha	
	LEBLOND Henri	
VILLAINES LA JUHEL	LENOIR Daniel	
	CAILLAUD Pascal	
	CHAILLOU Laëtitia	
	BREHIN Eric	
	LESAULNIER Régine	
	BERG Alain	
	LEFEVRE Pascaline	
VILLEPAIL	BLOTTIERE Alain	

Absent excusé et remplacé : M. Sylvain LEBLANC est remplacé par M. Laurent BESNAULT

Pouvoirs :

Mme Michelle LEPINAY a donné pouvoir à M. Denis GESLAIN

Mme Marie François BESSE a donné pouvoir à Mme Régine LESAULNIER

Secrétaire de séance : Mme Charline CHANTEPIE

Membres en exercice	46	Membres présents.....	44	Quorum	16
Nombre de procuration.....	2	Membres votants	46		

M. Gaspard SAVER quitte l'assemblée à 0 h 15

Membres en exercice	46	Membres présents.....	45	Quorum	16
Nombre de procuration.....	2	Membres votants	45		

ORDRE DU JOUR

1. INSTALLATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES	4
2. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE	5
3. ELECTION DU PRESIDENT	5
4. DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU	5
5. ELECTION DES VICE-PRESIDENTS.....	6
6. DETERMINATION DES COMMISSIONS THEMATIQUES INTERCOMMUNALES	6

1. Installation des conseillers communautaires

La séance a été ouverte sous la présidence de M Daniel CHESNEAU, conseiller communautaire le plus âgé (en application de l'article L. 5211-9 du CGCT), qui a déclaré les membres du conseil communautaire cités ci-dessous (présents et absents) installés dans leurs fonctions.

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
AVERTON	PICHONNIER Jean-Paul	JARRY Vincent
BOULAY LES IFS	LEGAY Yves	BOISGONTIER Pascal
CHAMPFREMONT	PIQUET Patrick	GERAULT Annick
CHEVAIGNE DU MAINE	ROULLAND Claude	LAURENT Annie
COUPTRAIN	FRANCOIS Pascal	HARTOUT Peter
COURCITE	DAUVERCHAIN Yves	
COURCITE	POIDVIN Philippe	
CRENNES SUR FRAUBEE	de POIX Loïc	HESLOIN Dominique
GESVRES	DUVALLET Denis	VOUNIKOGLOU David
JAVRON LES CHAPELLES	LEDAUPHIN Didier	
JAVRON LES CHAPELLES	RATTIER Daniel	
JAVRON LES CHAPELLES	RAMON Stéphanie	
LA PALLU	LEBLANC Sylvain	BESNAULT Laurent
LE HAM	ROULAND Diane	RAGOT Sébastien
LIGNIERES ORGERES	LELIEVRE Raymond	
LIGNIERES ORGERES	GRAND Daniel	
LOUPFOUGERES	BOURGAULT Dominique	CHAILLOU Josiane
MADRE	BLANCHARD Bernard	ESNAULT Marcel
NEUILLY LE VENDIN	CHESNEAU Daniel	CHAUVEAU Davy
PRE EN PAIL SAINT SAMSON	GESLAIN Denis	
PRE EN PAIL SAINT SAMSON	MILLET Marie-Renée	
PRE EN PAIL SAINT SAMSON	DUPLAINE Loïc	
PRE EN PAIL SAINT SAMSON	LÉPINAY Michelle	
PRE EN PAIL SAINT SAMSON	TRICOT Serge	
PRE EN PAIL SAINT SAMSON	LAMARCHE Isabelle	
RAVIGNY	MAIGNAN Guy	CHÂTEAU Catherine
SAINT AIGNAN DE COUPTRAIN	BLANCHARD Geneviève	DAVOUST Dominique
SAINT AUBIN DU DESERT	RAGOT Samuel	DEDIEU Christine
SAINT CALAIS DU DESERT	GUILMEAU Henri	BEUNARD Joël
SAINT CYR EN PAIL	LECOURT Jean-Luc	BRINDEAU Christian
SAINT GERMAIN DE COULAMER	DILIS Alain	LAIGNEAU Christelle
SAINT MARS DU DESERT	SAVER Gaspard	VETU Eva
SAINT PIERRE DES NIDS	D'ARGENT Philippe	
SAINT PIERRE DES NIDS	CHANTEPIE Charline	
SAINT PIERRE DES NIDS	SAVAJOLS Dominique	
SAINT PIERRE DES NIDS	IDRI-HUET Fatiha	
SAINT PIERRE DES NIDS	LEBLOND Henri	
VILLAINES LA JUHEL	LENOIR Daniel	
VILLAINES LA JUHEL	CAILLAUD Pascal	
VILLAINES LA JUHEL	CHAILLOU Laëtitia	
VILLAINES LA JUHEL	BREHIN Eric	
VILLAINES LA JUHEL	BESSE Marie-Françoise	

COMMUNES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
VILLAINES LA JUHEL	LESAULNIER Régine	
VILLAINES LA JUHEL	BERG Alain	
VILLAINES LA JUHEL	LEFEVRE Pascaline	
VILLEPAIL	BLOTTIERE Alain	VALLEE Guillaume

2. Désignation du Secrétaire de Séance

Mme Charline CHANTEPIE a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil communautaire (art. L. 2121-15 du CGCT).

3. Election du président

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 ; L. 5211-6 ; L. 5211-6-1 ; L. 5211-9 ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président ;

Vu les résultats du scrutin à bulletin secret ;

DÉCIDE

De proclamer Mme Diane ROULAND présidente de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs et la déclare installée.

4. Détermination du nombre de vice-présidents et des autres membres du bureau

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2, L. 5211-10 ;

Considérant que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 % de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents ;

Considérant que l'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de vice-présidents supérieur à celui qui résulte de l'application des deuxième et troisième alinéas, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze ;

Considérant que l'organe délibérant peut également prévoir que d'autres conseillers soient membres du bureau, en sus des vice-présidences, sans limitation de nombre ;

DÉCIDE

De fixer le nombre de vice-présidents à 9 et les autres membres du bureau seront les maires non vice-présidents du territoire.

5. Election des vice-présidents

Sous la présidence de Madame Diane ROULAND. élue présidente, le conseil communautaire a été invité à procéder à l'élection des vice-présidents.

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10 ;

Vu les procès-verbaux de l'élection des vice-présidents ;

Vu les résultats du scrutin à bulletin secret ;

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal ;

DÉCIDE

De proclamer Monsieur Loïc de POIX conseiller communautaire, élu 1^{er} vice-président et le déclare installé.

De proclamer Monsieur Alain DILIS conseiller communautaire, élu 2^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer Madame Fatiha IDRI-HUET conseiller communautaire, élue 3^{ème} vice-présidente et la déclare installée.

De proclamer Monsieur Raymond LELIEVRE conseiller communautaire, élu 4^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer Monsieur Gaspard SAVER conseiller communautaire, élu 5^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer Monsieur Daniel RATTIER conseiller communautaire, élu 6^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer Monsieur Jean Paul PICHONNIER conseiller communautaire, élu 7^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer Monsieur Eric BREHIN conseiller communautaire, élu 8^{ème} vice-président et le déclare installé.

De proclamer Monsieur Henri LEBLOND conseiller communautaire, élu 9^{ème} vice-président et le déclare installé.

6. Détermination des commissions thématiques intercommunales

Le conseil,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2019-M-059 en date du 31 décembre 2019 portant statuts de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs conformément à l'article L.5211-5-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22 et L. 5211-1 ;

Considérant qu'au regard des articles énoncés ci-dessus, peuvent être formées « des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ».

DÉCIDE

1) De créer les 9 commissions thématiques intercommunales permanentes suivantes :

- La commission 1 - « **Développement économique, emploi, tourisme** »
- La commission 2 - « **Aménagement du territoire** » qui reprend l'urbanisme, les logements, l'environnement et le développement durable.
- La commission 3 «**Famille et santé de proximité** »
- La commission 4 « **Relations avec les communes (mutualisation), promotion du territoire (communication) et eau potable** »
- La commission 5 «**Culture, sports** »
- La commission 6 « **Finances** »
- La commission 7 « **Voirie, travaux publics** »
- La commission 8 « **Bâtiments et patrimoine communautaire** »
- La commission 9 « **Assainissement collectif et non collectif, déchets** »